



ADMINISTRATION CANTONALE  
DES IMPÔTS

Route de Berne 46  
1014 Lausanne

REÇU le

13 JUIN 2013

Tél. direct : 021 316 21 71

Fax : 021 316 21 40

**Oberson Avocats  
Me Glauser et Me Epitoux  
2, rue du Midi  
Case postale 1166  
1001 Lausanne**

Affaire traitée par :  
M. Patrick Grandjean  
Patrick.grandjean1@vd.ch

N/réf.: PGJ

V/réf.:

Lausanne, le 10 juin 2013

A rappeler dans toute correspondance

- POUR INFORMATION
- POUR VOS DOSSIERS
- SELON VOTRE DEMANDE
- SUIVANT L'ACCORD
- A NOUS RENVOYER
- EN RETOUR
- TRANSMETTRE A
- POUR REGLEMENT
- POUR SIGNATURE/VISA
- A DISCUTER

*Avec les compliments de l'Administration cantonale des impôts*

*Division de la taxation*



Prof. Dr. Xavier OBERSON  
D.P.L.M. (Paris)

NICOLAS BUCHEL  
D.M. (Genève)

NICOLAS MERINO  
Exp. Soc. dipl. Soc. av.

FREDÉRIC VUHLERMIER  
Exp. Soc. dipl. M. Mag. de cours HEC

Prof. Dr. Pierre-Marie GLAUSER  
Exp. Soc. dipl. Soc. av. HSG

JÉRÔME MEYER  
D.M. (H.P. 1900)

Dr. Marc-Etienne PACHE  
Exp. Soc. dipl. M. Mag. de cours HEC

PHILIPPE ZIMBRUNN<sup>†</sup>  
Lic. Soc. HSG

DOMINIQUE MORAND  
Exp. Soc. dipl. Soc. av.

ALEXANDRE FAHIN  
D.S. (Genève)

MARCEL MEIER  
Exp. Soc. av.

DOMINIQUE GAY

BÉNÉDICTE MARIÉHOZ COMODI  
Lic. Soc. DSEA

MARIE-LAURE VOYAME<sup>†</sup>  
Lic. Soc. av. et Soc. av. HEC

CHRISTIAN TRAVELLETH<sup>†</sup>  
Exp. Soc. dipl. Soc. av. HEC

GENEVIÈVE PAGE<sup>††</sup>  
Exp. Soc. dipl. Soc. av.

FOUAD SAYEGH  
D.M. (H.P. 1900) et Soc. av.

ALEXANDRA PILLODEL<sup>†</sup>  
Lic. Soc. HSG

ANNE TISSOT BENEDETTO  
D.M.

CARDIDO PRADA

THÉRY SAUSA<sup>†</sup>  
Exp. Soc. dipl. Soc. HEC

JACQUES PILLET

CHRISTOPHE DEISS  
Exp. Soc. av. et Soc. av. HEC

JOSEPH MERBAI  
Exp. Soc. dipl. Soc. av. DES

MARILDE GRANGER<sup>†</sup>  
Lic. Soc. HSG

DIDIER MANGI<sup>†</sup>  
Exp. Soc. av.

RAYMOND BECH<sup>†</sup>  
Exp. Soc. dipl. Soc. av.

EMILY MÜLLER

CÉLINE KUONEN<sup>†</sup>  
Exp. Soc. av.

STÉPHANE JORIS  
D.M.

KARL VÖLKER  
D.M. (H.P. 1900) et Soc. av.

FREDÉRIC EPTALIN  
D.B.L. D.M.

YVES SUDBR<sup>†</sup>  
Lic. Soc. HSG

VINCENZO L. BOSSON

GIANNI FEVA

PAOLO CAVARINA  
Lic. HEC

NATHALIE DUNAND FIANDER<sup>†</sup>  
Lic. Soc. HSG

CAROLINE GOULET

FREDÉRIC DE LF COURT

ALARA E. YAZIRIOGLU<sup>†</sup>  
Lic. M.

CHARLOTTE SERRE<sup>†</sup>  
M.B.

Off. Courant

Prof. HON. RAOUF OBERSON  
Lic. Avocat

## Recommandé

Monsieur Patrick Grandjean  
Administration cantonale des impôts  
Département des finances et des relations  
extérieures  
Route de Berne 46  
1014 Lausanne

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mai 2013  
N/Réf.: 1071390

### **Concerne : Exonération de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en matière d'impôts sur les successions et sur les donations**

Cher Monsieur,

Agissant au nom et pour le compte de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (ci-après : « EPFL »), nous souhaitons, pour la bonne forme, obtenir une confirmation de votre Administration que l'EPFL est exemptée d'impôt sur les successions et les donations dans le canton de Vaud.

A cet égard, on rappellera que l'EPFL qualifie d'établissement autonome de droit public de la Confédération conformément à l'art. 5 al. 1 de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF ; RS 414.110).

En conséquence, toute attribution en faveur de l'EPFL à titre de donation ou de succession sera exemptée d'impôt au sens de l'art. 20 al. 1 lit a LMSD.

\* \* \* \* \*

20, rue de Candolle  
15, boulevard des Philosophes  
CP 280 - CH-1211 Genève 12  
Tél. +41 (0)22 807 18 88  
Fax +41 (0)22 320 18 70

2, rue du Midi  
Case postale 1166  
CH-1001 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 321 75 00  
Fax +41 (0)21 321 75 01

29, place du Midi  
Case postale 1028  
CH-1951 Sion  
Tél. +41 (0)27 324 80 80  
Fax +41 (0)27 324 80 89

3, place Pury  
CH-2000 Neuchâtel  
Tél. +41 (0)32 710 03 22  
Fax +41 (0)32 710 03 24

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous retourner le double de la présente muni de votre bon pour accord.

Veillez croire, cher Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre-Marie Glauser



Frédéric Epitoux

Bon pour accord,

Lausanne, le 6 juin 2013



Pierre Dériaz  
Le responsable

Administration cantonale des impôts  
Division de la taxation



Patrick Grandjean  
Juriste-fiscaliste